DÉCISION DU CONSEIL

du 2 octobre 2008

portant nomination d'un membre bulgare du Comité économique et social européen

(2008/775/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2007/3/CE, Euratom [1],

vu la proposition du gouvernement bulgare,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M[me] Andriana SUKOVA-TOSHEVA,

DÉCIDE:

Article premier

M[me] Lena ROUSSENOVA, Chief Economist and Programme Director, Confederation of Employers and Industrialists de Bulgarie, est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Par le Conseil
Le président
X. BERTRAND

[1] JO L 1 du 4.1.2007, p. 6.